

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15 novembre 2022
DELIBERATION

n° CA 2022 - 120

relative à l'élection du Bureau de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse1 Capitole, notamment ses article 49 et 59 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2020 relative à l'élection du président de l'Université de Toulouse 1 Capitole ;

Vu la délibération n° CA 2020-113 du conseil d'administration du 14/12/2020 relative à l'élection du Bureau de l'Université Toulouse 1,

Vu la proposition du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Monsieur Frédéric AMBLARD est désigné en qualité de Vice-président Numérique.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

